

Autres sociétés artistiques.—Les principales organisations artistiques d'intérêt national, à l'exclusion des musées et galeries d'art, comprennent les suivantes:

L'Association canadienne des dessinateurs industriels;
 Le Conseil canadien des arts*;
 Le Groupe canadien des peintres;
 La Corporation canadienne des potiers;
 La Corporation canadienne de l'artisanat;
 L'Association canadienne des musées†;
 La Société canadienne des arts graphiques;
 La Société canadienne des aquafortistes et des graveurs;
 La Société canadienne des aquarellistes;
 La Société canadienne des jardinistes et urbanistes;
 La Community Planning Association of Canada;
 La Fédération des artistes canadiens;
 L'Académie royale canadienne des Arts;
 L'Institut royal d'architecture du Canada;
 La Société des sculpteurs du Canada.

Section 2.—Rôle éducatif et culturel de l'Office national du film‡

Si l'on considère l'éducation comme une œuvre qui consiste à fournir des matériaux à la pensée et si l'on tient la culture pour l'expression de la pensée d'un peuple, il est bien acquis que l'Office national du film, par ses attributions et par son activité, joue un rôle dans ces deux domaines.

Le Parlement a confié à l'Office, après la seconde guerre mondiale, la mission de "faire connaître le Canada aux Canadiens et aux autres nations". L'Office recevait en quelque sorte mandat de faire mieux comprendre aux Canadiens et aux étrangers la vie canadienne. Il va de soi que l'enseignement direct reste aux mains des provinces.

L'Office y participe indirectement en prenant conseil de l'Association canadienne de l'éducation au sujet de films et de séries de films. Un comité, où l'Office et l'Association sont représentés, tient des réunions pour étudier les programmes de production de films. La réalisation la plus récente, issue de cette collaboration, est un nouveau film sur les régions montagneuses de la côte ouest du Canada, *Mountains of the West*.—La production des bandes d'images bénéficie du même régime de consultation et de collaboration.

Les écoles canadiennes font grand usage des films, des bandes d'images et des photographies de l'Office. En l'année terminée le 31 mars 1953, les écoles ont tenu 94,702 projections de films de l'Office. Pour la distribution de ses films non commerciaux, l'Office utilise entre autres moyens des cinémathèques de films documentaires et instructifs établies dans un certain nombre d'écoles et d'universités du Canada et des États-Unis. Ce réseau de distribution, qui permet de montrer des films hors des salles de cinéma, comprend plus de 400 conseils du film représentant plus de 10,000 groupes différents. Il existe 387 cinémathèques et dépôts de films.

Les habitants des autres pays se familiarisent avec le Canada grâce à la distribution directe des films de l'Office et grâce aussi aux échanges organisés par le canal du Conseil international des films instructifs. Les pays qui ont passé un accord à cette fin se distribuent mutuellement leurs films. L'Office a réalisé deux films qui sont ainsi distribués, *Winter in Canada* et *The Physical Regions of Canada*.

* Une étude sur le Conseil canadien des Arts ainsi que la liste des sociétés qui en font partie ont paru à la page 322 de l'*Annuaire* de 1951.

† Formée en 1947 en vue d'améliorer l'œuvre éducative des musées par la collaboration mutuelle, les échanges avec d'autres pays et le recrutement et la formation de spécialistes.

‡ Rédigé sous la direction du Commissaire à la cinématographie de l'État, Office national du film. Les autres services de l'Office national du film sont exposés au chapitre XXI. Voir également le chapitre II, p. 106.